

Direction des Eaux

Affaire suivie par

Mathieu DUPONT, Directeur de

Projets Risques Littoraux

Tél. : 05 46 37 75 68

secretariat.eau@agglo-larochelle.fr

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Lauzières / Diagnostic

Chère Madame, cher Monsieur,

En mai dernier, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mis en œuvre un fonds d'aides vous permettant de bénéficier d'un **diagnostic gratuit de votre habitation face au risque de submersion marine**.

À destination des propriétaires, locataires et professionnels situés en zone submersible du marais de Lauzières (communes de Nieul-sur-Mer et de L'Houmeau), ce dispositif, d'un montant de 1,5 M€, a pour but de financer en totalité la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de votre bien et de vous accompagner dans la mise en place de travaux éventuels permettant de réduire votre exposition au risque de submersion marine.

Depuis le lancement de cette opération le 17 mai 2021, l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) situé à Périgny :

- réalise des diagnostics 100 % gratuits et confidentiels. Ces diagnostics sont réalisés sur rendez-vous par deux professionnels et durent environ deux heures. À la suite de ce diagnostic un rapport faisant état de la vulnérabilité de votre bâtiment vous est remis et vous propose des mesures de protections individuelles permettant de diminuer votre vulnérabilité face au risque de submersion marine (batardeaux, clapet anti-retour, rehaussement de prises électriques...)
- vous aide à obtenir les aides financières auxquelles vous auriez droit si vous décidiez d'entreprendre des travaux.

Aujourd'hui, plus d'une cinquantaine d'habitants de Nieul-sur-Mer et de l'Houmeau ont fait confiance à l'Agglomération et se sont inscrits dans cette démarche.

Afin de répondre à vos éventuelles interrogations ou en savoir plus sur ce dispositif, nous vous invitons à consulter le site Internet diagnostics-papi.agglo-larochelle.fr ou à prendre rendez-vous sur agglo-larochelle.fr lors des 3 permanences :

- mardi 20 juillet 2021 entre 9h et 12h30, Mairie de Nieul-sur-Mer (*Rue de Beauregard – 17137 Nieul-sur-Mer*)
- mercredi 21 juillet 2021 entre 13h30 et 17h30, Mairie de Nieul-sur-Mer (*Rue de Beauregard – 17137 Nieul-sur-Mer*)
- jeudi 22 juillet 2021 entre 9h et 12h30, Mairie de L'Houmeau (*26 rue de la République – 17137 L'Houmeau*)

En complément, l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) sera présent sur le terrain tout au long de l'été afin de vous présenter la démarche. Pour toute question, vous pouvez contacter l'UNIMA au 05 46 34 12 25.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, nos sincères salutations.

Marc MAIGNÉ

Jean-Luc ALGAY

Didier ROBLIN

Maire de Nieul-sur-Mer

Maire de L'Houmeau

**P/ le Président et par délégation
Le Conseiller Communautaire Délégué**



Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle CEDEX 02
Tél. : 05 46 30 34 00 - accueil@agglomeration-larochelle.fr

Angoulins-sur-Mer - Aytré - Bourgneuf - Châtelailon-Plage - Clavette - Croix-Chapeau - Dompierre-sur-Mer - Esnandes - Lagord
La Jarne - La Jarrie - La Rochelle - L'Houmeau - Marsilly - Montroy - Nieul-sur-Mer - Périgny - Puilboreau - Saint-Christophe
Saint-Médard d'Aunis - Saint-Rogatien - Saint-Vivien - Saint-Xandre - Sainte-Soulle - Salles-sur-Mer - Thairé - Vêrines - Yves

agglomeration-larochelle.fr